

Des coupes rases dans les forêts des régions élevées

Autor(en): **Puenzieux, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **51 (1900)**

Heft 5

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

51^m^e ANNÉE

MAI 1900

N^o 5

Des coupes rases dans les forêts des régions élevées.*

I.

C'est en 1867, que pour la première fois, après avoir terminé nos études, l'occasion nous a été donnée de pouvoir, à Bex, assister à la réunion annuelle de la Société suisse des forestiers. La deuxième journée fut consacrée à une excursion dans les belles forêts communales et cantonales situées sur la rive gauche de l'Avançon, s'élevant dès l'altitude de 800 m à celle de 1500 m au centre du territoire de la commune de Bex.

Si nous prenons le compte-rendu de cette intéressante réunion, dans le n^o 10 de l'édition française du journal de notre société (1867), nous lisons, à la page 147, les lignes suivantes :

„On passa dans des peuplements jardinés dont la régénération sans être facile ne présente cependant pas de trop grandes difficultés et on eût ainsi l'occasion de constater un fait qui souleva une *discussion assez animée*. On remarqua, en effet, que le recrû fait complètement défaut dans la futaie exploitable, bien que le couvert présente par places des clairières qui sembleraient devoir assurer aux jeunes brins assez d'air et de lumière pour se développer. Ce fait assez singulier fut attribué soit à l'insuffisance des graines fournies par l'ancien peuplement, soit au manque d'air et de lumière, soit à la profusion des végétaux herbeux qui occupent immédiatement le sol des places éclaircies. Ce que l'on peut affirmer c'est que dans les conditions de station données, la régénération naturelle doit être possible. On pourrait peut-être favoriser la formation et l'accroissement du jeune recrû en enlevant tous les sujets en voie de dépérissement et le bois surcimé. Dans le

* Nous publions cet article sous la responsabilité de notre estimé collaborateur.

cas où la régénération naturelle tarderait encore à s'effectuer, on devrait y remédier d'une manière artificielle, et cela rencontrerait d'autant moins de difficultés que *l'exploitation par coupes rases ne présente pas de graves inconvénients*, même jusque vers la limite supérieure du mas de forêt, moyennant qu'on ne donne à ces coupes qu'une très faible largeur."

Il s'agissait de la vaste forêt cantonale de Cornilly qui occupe le versant nord de la pointe de Savoleyres, à l'altitude de 1500 à 1600 m. Le peuplement assez complet se composait d'épicéas et de quelques sapins blancs de l'âge de 120 à 150 ans.

Voilà plus de 30 ans écoulés. période durant laquelle il nous a été donné de parcourir maintes fois ce cantonnement et de pouvoir relater aujourd'hui que les suites du rajeunissement naturel sont nulles, sinon aussi défectueuses qu'en 1867.

Ce n'est nullement la faute de l'administration forestière de l'arrondissement, car elle a dû restreindre fortement les coupes annuelles dans cette forêt et pourvoir à des reboisements artificiels sur la grande parcelle attenante, dévastée par un coup de vent du sud et qu'il a fallu raser.

On peut donc comparer et différencier dans le même cantonnement, à la même altitude, le résultat du rajeunissement naturel par les coupes successives ou jardinatoires avec celui du reboisement artificiel pratiqué d'office après la coupe rase. Le résultat est nul dans les parcelles en coupe claire ou jardinées; par contre, de magnifiques cultures sur la parcelle rasée justifient les plantations exécutées qui assurent ainsi la conservation et la prospérité de la forêt. Cette seule constatation nous prédispose déjà à ne pas craindre la coupe rase, elle nous a aidé pour étudier de plus près la régénération dans les conditions difficiles et à marcher résolument de l'avant.

II.

Nombreuses sont les forêts cantonales et communales des Alpes et du Jura vaudois qui se trouvent dans des conditions identiques de peuplement et d'exploitabilité et dans lesquelles la régénération naturelle mise en pratique ne donne pas de résultats convenables ou suffisants et doit être nécessairement remplacée par la *coupe rase*. Voici pourquoi: Dans les Alpes les forêts domaniales occupent une grande étendue; l'épicéa est l'essence dominante. Jusqu'à

ces vingt dernières années le bois des hautes régions était peu recherché, faute de routes la dévestiture était défectueuse, les bois s'abîmaient par le flottage ou le dévalage, l'exploitation devenait fort coûteuse, la vente difficile; en un mot, le rendement de ces forêts était bien peu de chose. Ensuite de ces circonstances, l'administration forestière n'a procédé qu'à des nettoiemens et des éclaircies de sorte que les peuplements sont devenus complets, uniformes, d'un âge élevé et à remplacer. Il y a là des réserves accumulées, des forêts arrivées au terme de leur existence qu'il importe de rajeunir tout en tirant un parti avantageux des bonnes routes récemment construites et pour profiter du prix élevé que les bois de service atteignent actuellement.

Partout où, même à l'altitude de 1200 à 1600 m, le sol est favorable, la pente convenable, sans danger de glissements de la neige, c'est-à-dire où les conditions semblent favorables et suffisantes pour permettre les deux modes de rajeunissement, soit naturel par coupes successives, soit artificiel par coupe rase avec plantation immédiate, nous devons forcément faire choix de l'un ou l'autre des systèmes.

Nous avons la persuasion qu'en procédant par coupes successives nous n'obtiendrons aucun recrû naturel appréciable et suffisant avant au moins une trentaine d'années et même plus. C'est trop long. En exploitant les bois par coupes successives on endommage trop fortement ceux qui doivent rester jusqu'à la coupe définitive. A la Dôle (1150 à 1450 m) l'essai a été fait en éclaircissant presque abusivement et en ne laissant que les plus belles plantes. Voilà vingt ans écoulés et malgré les conditions très favorables de fertilité du sol, du mélange des essences résineuses, malgré des semis artificiels, aucun recrû n'est visible. Le peuplement restant est battu des vents; son exploitation s'impose: ce qui nous donnera une coupe rase. Nous aurons perdu ainsi au moins une dizaine d'années.

Si le rajeunissement naturel peut être la règle ou préféré dans les forêts de plaine et même dans les préalpes, il ne peut croyons-nous, que, *rarement donner de bons résultats dans les massifs d'épicéas des hautes régions qui sont homogènes, d'âge égal ou à peu près égal, et serrés*. Même dans les massifs jardinés, il est bien rare de trouver les classes d'âge normalement représentées; il y a généralement excédant de vieux bois; les

jeunes classes d'âge sont loin de répondre à l'attente, parfois le hêtre envahit tout; le rajeunissement convenable est compromis.

Cette perspective nous a toujours inquiété, surtout dans le Jura et plus encore dans les Alpes. Nous avons procédé quelque peu radicalement, sans avoir à nous en repentir. En voici quelques exemples. Les premiers essais de coupe rase que nous avons pratiqués datent de 1878 dans la forêt cantonale de la Joux de Provence, à proximité de la frontière neuchâteloise. Cette forêt est située au-dessus du village de Provence (1200—1350 m), exposition est; sol fertile, rocailleux par places; pente rapide; peuplement mélangé d'épicéa et sapin blanc; âge 120 à 150 ans. Depuis longtemps tout le massif était fortement éclairci, les arbres presque tous entamés par le dévalage des produits des coupes successives, pas de repeuplement naturel. La coupe rase s'imposait. Nous l'avons pratiquée en commençant par le haut sur presque toute la largeur de la forêt et continuée chaque année. Sous peu la forêt sera entièrement exploitée. Les critiques de nos collègues forestiers ne nous ont pas été épargnées; on voyait, même de fort loin, par la neige, la large tache blanche au milieu des noires forêts d'alentour. Il va sans dire qu'à la coupe rase succéda chaque printemps une plantation soignée. Aujourd'hui, la critique ne nous semble plus possible; voici ce que le forestier actuel de l'arrondissement nous écrit :

„La plantation est prospère, très serrée. La hauteur moyenne des plants des cinq premières années est de 3 à 5 mètres, les pousses terminales de 0,70 m à 0,80 m ne sont pas rares. Sur les bancs de rochers elle a eu, cela se comprend, à souffrir de la sécheresse, mais là encore elle est suffisante pour assurer la conservation de la forêt. Il n'a été planté que de l'épicéa, le sapin blanc s'est introduit après coup par la voie naturelle, ce qui forme un fourré presque impénétrable, principalement dans les plantations des dix premières années. Quoique n'étant pas partisan des coupes rases je dois avouer, dit il, que l'opération est tout à fait réussie.“

Citons encore que l'Etat a exploité la forêt des Etroits sur Ste-Croix (1150 m) par coupes rases qui sont parfaitement repeuplées. Il en est de même à Salins sur Aigle (1450 à 1600 m), dans la forêt cantonale de l'Eau-Froide sur Roche (1290 à 1600 m), et nombre d'autres forêts dans lesquelles la coupe s'est faite par

longues bandes étroites avec l'obligation de l'enlèvement rapide des produits de la coupe. Là où les débris n'ont pas été utilisés, le bûcheron devait les entasser en travers de la pente. La plantation s'exécutait de suite après l'enlèvement des bois.

Dans les forêts communales du Châtelard sur Montreux, nous avons aussi pratiqué de nombreuses coupes rases à toutes les altitudes et expositions; citons les divisions de l'Achat (1230 m), la Plagnaz (1560 m) et le Folly (1700 m). Lors de la plantation, à l'épicéa on a mélangé l'arole surtout dans les parties supérieures. Ces plantations sont bien réussies, le rajeunissement était ainsi graduellement assuré.

Lorsque par les orages, les avalanches, etc., de grandes parcelles ont été dévastées, il a nécessairement fallu pratiquer la coupe rase. Les plantations qui ont suivi sont prospères et font plaisir; citons pour les forêts cantonales celles de Cornilly sur Bex (1400 à 1500 m), l'Eau-Froide sur Roche (1250 m) et surtout celle du Risoud dans le bas de la X^{me} série (1200 m) là où, dans la contrée, on n'eût pas tenu pour une coupe rase pas plus que des plantations.

III.

En préconisant la coupe rase dans les hautes régions et pour les peuplements indiqués ci-devant, hâtons-nous de dire que l'une des conditions essentielles est qu'il soit formellement exigé le prompt enlèvement des produits de la coupe et qu'une plantation soit faite le plus tôt possible dans la saison favorable avec emploi de plants de première qualité. Il faut aussi que ces plants soient préalablement élevés à proximité de la coupe dans des *batardières*, où ils sont laissés au moins trois ans en repiquage. Au moment de la plantation, ils doivent être arrachés soigneusement en laissant autant de terre que possible aux racines et mis en demeure quelques heures après, en tout cas dans la journée même. On peut placer un fort piquet en amont du plant pour en indiquer l'emplacement et qu'il serve, le cas échéant de protection contre la neige, toutefois sans lier le plant au piquet. Tout parcours est à interdire dans la plantation, il ne faut pas espacer les plants à moins de 1,30 m. Il convient que les ouvriers qui exécutent la plantation soient expérimentés, qu'ils travaillent avec le sérieux voulu et sachent que de la bienfaisance de leur travail dépendra la réussite dont ils sont en partie responsables.

Ces plantations en montagne sont coûteuses, nous le reconnaissons et ce n'est pas sans motif que l'on dit que celui qui plante sûrement plante chèrement. L'avance obtenue, la régularité du nouveau peuplement, l'emploi d'essences appropriées et d'autres avantages compenseront certainement les sacrifices du moment.

Si nous indiquons notre préférence pour la coupe rase, même dans la haute montagne, il va sans dire que nous ne la donnons pas comme règle, car dans les endroits où la nature rocailleuse du terrain rend la plantation impossible, où la pente est dangereuse, trop raide, où les avalanches sont à craindre, il ne peut absolument pas être question de coupe rase; au contraire, tout indique que les crêtes doivent rester boisées, que les exploitations sont à restreindre sans s'occuper de tirer un parti avantageux de la forêt autre que celui d'en assurer la conservation pour maintenir son rôle protecteur.

Notre intention en publiant ces quelques lignes est de prétendre que *dans certains cas la coupe rase est possible, qu'elle est préférable à tout autre mode de rajeunissement, qu'elle est applicable aussi dans les hautes régions, qu'il ne faut pas la proscrire définitivement ni craindre de la pratiquer, pourvu que les plants de remplacement soient bons, acclimatés et en suffisance à proximité de la coupe projetée et que soit l'Etat, soit les communes soient prêts pour procéder de suite au reboisement artificiel par plantation et s'engagent à les entretenir.*

Nous savons que beaucoup de nos collègues ne seront pas de notre avis; on nous objectera peut-être qu'il se trouve dans le Jura comme dans les Alpes d'anciennes coupes rases pratiquées, il y a longtemps, qui n'ont jamais pu se reboiser et sur lesquelles le sol est autant que dénudé; nous le savons, mais nous répondrons que si les reboisements avaient été entrepris intelligemment et sérieusement, sans aucun retard et avec de bons plants il n'en serait certainement pas ainsi.

C'est intentionnellement que nous avons mentionné les endroits élevés, où les principales coupes rases ont été pratiquées dans le canton de Vaud, afin que par une inspection locale chacun puisse se rendre compte de la réussite du rajeunissement artificiel ainsi que des avantages qu'il présente, lorsqu'il est exécuté dans les règles et conformément aux exigences de ce système.

Le fait que l'administration des forêts cantonales et communales est sous la main de forestiers capables et prudents nous est une garantie suffisante que ceux-ci veilleront et ne laisseront pratiquer des coupes rases en haute montagne qu'à bon escient, qu'ils appliqueront néanmoins ce mode de rajeunissement, lorsque les conditions seront favorables et que, dans ce cas, ils sauront à temps donner les directions nécessaires pour que les plants soient prêts au moment propice.

Clarens, janvier 1900.

A. Puenzieux.



Un genévrier arborescent.

(Avec illustration.)

Le genévrier attire rarement sur lui l'attention du forestier, du moins par ses dimensions. Nous le voyons le plus souvent sous la forme d'un buisson de modeste apparence. Si dans l'intérieur des forêts non parcourues par le bétail, il se présente sous une forme plutôt ramassée, conique, rappelant en cela la forme du Cyprès, nous le connaissons le plus souvent, sur les pâturages, comme un buisson largement étalé, dont les branches, garnies d'aiguilles piquantes, sont plus ou moins appliquées sur le sol, et forment ainsi un abri bienvenu pour les jeunes plantes d'épicéa ou de sapin, qui germent sous son couvert. Nous connaissons tel pâturage, que la forêt a envahi presque entièrement, après avoir envoyé devant elle les buissons de genévrier en essaims de tirailleurs; le sol le plus nu et le plus ingrat a été de cette façon conquis à une productivité qui ne laisse rien à désirer.

La forme buissonneuse est en effet la forme ordinaire du genévrier commun.

Son accroissement est d'une lenteur extrême. Son fût est tordu et ne s'allonge que fort peu.

Toutefois, il atteint exceptionnellement les dimensions d'un arbre. A l'exposition universelle de Vienne en 1873 figuraient des troncs de genévriers, coupés dans la Hongrie, qui mesuraient 30 cm de diamètre à la hauteur de poitrine.

Un genévrier qui dépasse par ses dimensions ses confrères hongrois, est celui dont la photographie est reproduite à la pre-